

## **CAHIER DE BIENVENUE**

### **POUR LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES DU LAC JAUNE**

Le conseil d'administration de l'Association des propriétaires du lac Jaune vous souhaite la bienvenue.

Notre communauté est constituée de résidents permanents, de villégiateurs propriétaires, de propriétaires de terrains et de quelques résidences de tourisme. Alimenté par le lac Brûlé, le lac Jaune a été formé par un barrage qui se déverse dans le lac d'Argent. Composé d'environ 45% de propriétaires riverains, dont 93 résidences et de 55% de propriétaires non riverains, dont 53 résidences, notre communauté prend à cœur la préservation de l'environnement et la quiétude de notre milieu.

Habiter au bord d'un lac, ça s'apprend! Si la vie de riverain constitue une nouvelle expérience pour vous, vous découvrirez que nos gestes quotidiens peuvent avoir un impact sur notre environnement et la qualité de l'eau du lac. Nous reconnaissons le privilège qu'il nous est donné de s'intégrer à un milieu naturel et nous avons la responsabilité de respecter la santé de notre écosystème. En ce sens, au fil du temps, en nous appuyant sur la réglementation en vigueur dans les différentes instances gouvernementales, nous avons développé des outils et mis en valeur des pratiques qui assurent la protection de la qualité de l'eau, de la faune et de la flore. Nous vous invitons à lire attentivement le code d'éthique qui a été élaboré afin de vous familiariser avec ces pratiques importantes et la réglementation sur les différents enjeux du milieu. Parce que le comportement de chacun compte, nous vous invitons également à sensibiliser vos invités au respect de notre culture collective.

Vous trouverez dans le site web de l'association, des informations plus détaillées qui sauront vous éclairer davantage sur les enjeux et leur contexte. Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez des questions. En devenant membre de l'APLJ, vous contribuerez à soutenir notre action auprès des différentes instances gouvernementales afin de préserver un milieu de vie sain et harmonieux.

C'est avec un grand plaisir que nous vous accueillons dans une communauté vivante, qui prend à cœur son milieu de vie en valorisant des interactions sociales harmonieuses où les gens sont heureux de se côtoyer dans le respect et la convivialité. D'une rive à l'autre, c'est souvent sur l'eau, à la plage ou sur notre quai que nous apprenons à nous connaître. Certains se rencontrent pour marcher. L'entraide entre voisins est aussi répandue et les membres du conseil d'administration sont toujours heureux de faciliter les contacts entre résidents. Afin de favoriser les rencontres, l'association organise chaque année un souper dansant et un tournoi de fer sur la plage de la rue Saindon. Selon les intérêts des

membres, d'autres activités peuvent également être organisées ponctuellement au cours de l'année, comme par exemple un tournoi de quilles ou une sortie à la cabane à sucre. La page Facebook de l'APLJ est également une plaque tournante d'échange d'information de toutes sortes entre les résidents. Joignez-vous à nous! <https://www.facebook.com/groups/242923343334>

Afin de vous guider à travers l'ensemble des informations disponibles dans nos différents médias, nous vous présentons ci-dessous le contexte des principaux enjeux.

Bienvenue dans votre nouveau milieu!

## L'ENVIRONNEMENT

Au cours des dernières années, les propriétaires ont pris très au sérieux l'enjeu de la qualité de l'eau du lac. Les membres se sont cotisés afin de faire évaluer la qualité de l'eau du lac et la caractérisation de son milieu par des firmes spécialisées. Ainsi, en 2020, une étude de la caractérisation des plantes aquatique a été réalisée par la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) afin d'identifier et éventuellement contrôler l'apparition de plantes envahissantes. En collaboration avec le Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL), l'association procède périodiquement à des relevés de la qualité de l'eau pour mesurer la transparence et les taux de chlorure et de métaux majeurs dans le lac. En 2021, une diagnose de la qualité de l'eau du lac, une carte bathymétrique et l'analyse du bassin versant ont été réalisées par la firme de biologistes Hémisphère.

Les résultats sont disponibles pour les membres dans le site web de l'association. Il en est ressorti que le lac est présentement en bonne santé mais que la situation est très précaire. Nous avons tous et chacun la responsabilité d'adopter les pratiques prescrites afin d'assurer la pérennité du lac. Nous rappelons que chaque écosystème a ses propres particularités et que les règles que nous nous sommes données concernent les conditions spécifiques du lac Jaune.

## LE RESPECT DE LA BANDE DE PROTECTION RIVERAINE

Lorsque l'on devient nouveau propriétaire riverain, il est fréquent de rêver à sa propre plage privée, or cette pratique n'est malheureusement plus acceptable au bord des lacs du Québec. Depuis plus d'une décennie, il a été établi par des biologistes spécialisés que la bande riveraine est essentielle et primordiale à la préservation de l'équilibre fragile des lacs et à la qualité de leurs eaux. Des règles gouvernementales ont donc été mises en place. Ainsi, il est primordial, avant de toucher à quelque végétal ou installation sur votre terrain, de prendre connaissance des règlements en vigueur. En voici les principaux:

Suite à l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire no 110-2007 adopté par la MRC de Matawinie en regard de la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, la tonte de gazon, le débroussaillage et l'épandage d'engrais dans la bande de 15 mètres en bordure des lacs et cours d'eau sont prohibés depuis le 23 mai 2008

De plus, les propriétaires riverains doivent obligatoirement aménager une bande de protection riveraine de 5 mètres, avec des plantes pionnières ou des plantes typiques des rives, des lacs et des cours d'eau, et ce, dans un délai de 60 mois à compter du 23 mai 2008. Pour obtenir un répertoire des végétaux recommandés, il existe un guide que nous vous invitons à consulter sur notre site web. [www.aplj.ca/environnement/](http://www.aplj.ca/environnement/)

Depuis 2010, la municipalité a débuté un programme de relevés afin d'évaluer l'état des rives. Une période de sensibilisation et d'information fut réalisée par la même occasion et une certaine tolérance fut observée. Toutefois certains propriétaires pourraient être avisés d'effectuer des travaux correctifs dans la bande riveraine. Les propriétaires récalcitrants pourraient se voir imposer une amende minimale de \$500.00 pour chaque jour durant lequel l'infraction se continuera. Nous vous rappelons donc, avant d'entreprendre des travaux sur la rive des lacs et des cours d'eau, agissez avec prudence. Communiquez avec le service d'urbanisme de la municipalité afin de vous assurer de la conformité des aménagements prévus.

## LA VIDANGE OBLIGATOIRE DES FOSSES SEPTIQUES

Une fosse septique désuète, non conforme ou non vidangée constitue une éventuelle menace directe à la qualité de l'eau du lac et de l'environnement, bien commun que nous partageons ensemble. Nous vous demandons d'être vigilants face au bon fonctionnement et à la conformité de vos installations ainsi qu'à son entretien.

Le règlement provincial concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.8) stipule qu'une fosse septique, utilisée de façon saisonnière, doit être vidangée au moins une fois tous les quatre ans et qu'une fosse septique utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les deux ans.

Cette obligation doit être respectée par tous les propriétaires et les dispositions de ce règlement seront appliquées avec rigueur par la municipalité; aucune dérogation ne sera tolérée et les contrevenants seront passibles de poursuites.

Afin de permettre à la municipalité de faire un meilleur suivi sur l'ensemble du territoire, vous devez nous transmettre une preuve (facture, reçu) de la dernière vidange effectuée, en mentionnant si l'occupation de la résidence visée est saisonnière ou annuelle.

Dans l'éventualité où votre installation septique s'avère non conforme et constitue une source de pollution directe, vous serez dans l'obligation de refaire votre installation.

## L'USAGE D'UN MOTEUR ÉLECTRIQUE

Lors de l'assemblée générale annuelle de 2014, les résidents ont voté pour une motion visant à interdire les moteurs à essence au lac Jaune. En effet, les moteurs à gaz sont bruyants et inutilement puissants pour la superficie du lac. Le lac Jaune est fragile et très peu profond, par conséquent, il ne peut se permettre le fort brassage causé par les moteurs à essence. Ce brassage remet en suspension le phosphore confiné au fond du lac, répand les plantes aquatiques, érode les berges et détériore la qualité de l'eau.

Rappelons que le phosphore est la principale cause des cyanobactéries. Merci de respecter la demande des résidents et d'utiliser un moteur électrique, d'une poussée maximale de 65 lb (max 500watt). Ceux-ci sont tout aussi efficaces, moins bruyants et moins polluants. Aucun moteur à essence ne sera toléré.

## LE LAVAGE DE TOUTES LES EMBARCATIONS AVANT LA MISE À L'EAU

Afin de lutter contre la propagation du myriophylle à épis, une plante envahissante et destructive que l'on retrouve dans plusieurs lacs au Québec, il est essentiel de bien laver sous pression et loin de la berge toute embarcation nouvellement mise à l'eau (chaloupe, pédalo, ponton, canot, kayak, planche à pagaie, etc.). Notre lac est pour le moment épargné de la présence de cette plante envahissante. Nous comptons sur la bienveillance de tous pour le préserver ainsi et vous demandons d'en informer vos invités.

## LE RESPECT DE LA QUIÉTUDE

Le lac Jaune constitue un milieu naturel riche et paisible. La majorité des résidents ont choisi ce milieu pour sa quiétude et les bienfaits apaisants de la vie en nature. Ainsi, afin de respecter ce caractère privilégié et pour le bien-être de chacun, nous vous demandons de conserver l'atmosphère paisible qui règne au Lac. Bien que nous bénéficions d'un vaste espace et qu'il existe une bonne distance entre nos voisins, il est important de garder en tête que notre belle étendue d'eau porte à merveille tout bruit, parole, musique, etc. jusque sur la rive opposée. Nous sommes plus de 150 propriétaires autour du lac et il se peut que les résidents de l'autre côté du lac ne partagent pas les mêmes goûts musicaux que vous. Nous faisons confiance à votre gros bon sens et à votre savoir-vivre pour vous amuser sans imposer vos choix à toute la communauté. ☺

## LE BARRAGE

À l'origine, le barrage Donald-Lizotte, localisé sur la 2<sup>e</sup> rue, était la propriété privée de M. Donald Lizotte. Il s'agit d'un barrage mécanique à forte contenance qui permet d'ajuster le niveau de l'eau selon la crue des eaux. M. Lizotte est décédé et depuis de nombreuses années, un propriétaire bénévole du lac a assuré le suivi du niveau de l'eau du lac. Ne connaissant pas les enjeux du barrage, la succession de M. Lizotte n'a pas assuré la maintenance du barrage et celui-ci s'est dégradé. Il doit maintenant être remplacé. Afin de pouvoir assurer les travaux et une maintenance continue dans le temps, l'APLJ a contribué au processus de municipalisation du barrage avec la municipalité de Chertsey. Ainsi, depuis octobre 2019, le barrage est municipalisé et des études de sécurité ont été effectuées. La municipalité a entamé un processus d'analyse de faisabilité avec une firme d'ingénieurs et différentes options sont à l'étude. L'association suit de près les travaux et collabore étroitement avec la municipalité afin d'assurer le déroulement des travaux le plus rapidement possible. Nous espérons que les travaux de remplacement du barrage seront réalisés dans les plus brefs délais. Entre temps, pour des raisons de sécurité, le niveau de l'eau doit être maintenu plus bas. Nous vous invitons à suivre l'évolution du dossier sur le site web de l'association et à devenir membre afin d'avoir une voix lors des assemblées générales.

## LA PLAGE ET SES INSTALLATIONS

L'accès à la plage de la rue Saindon est régi par les propriétaires du terrain du Domaine des Cépages. C'est donc une plage privée. Plusieurs propriétaires détiennent un accès notarié à la plage et il existe une tolérance pour les résidents qui la fréquentent et qui respectent les règles de base de propreté et de quiétude. Nous vous demandons de faire preuve de civisme et de respecter les installations. Nous vous invitons également à prendre part à l'entretien et la conservation de la propreté lors de vos visites. Consultez le code d'éthique pour connaître les règles d'utilisation en vigueur.

## L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC JAUNE (APLJ)

L'APLJ existe depuis 1980. Les membres sont représentés par un conseil d'administration bénévole élu chaque année lors de l'assemblée générale qui se tient en septembre.

L'association propose des cartes de membres au coût annuel de \$45.00 afin de financer le volet environnement, les frais administratifs et l'hébergement du site web, ainsi qu'une carte d'activités, au coût de \$30.00 pour un souper dansant et un tournoi de fer. Pour les amateurs de pêche, lorsque le niveau de l'eau le permet, l'association procède à l'ensemencement de truites au coût de \$40.00 par année. Consultez le site web pour



---

l'adhésion et les modalités de paiement ou communiquez avec nous par courriel à l'adresse suivante [aplj1@outlook.com](mailto:aplj1@outlook.com) .

Nous tenons à souligner l'importance de la carte de membre de base pour soutenir les actions environnementales, les installations de la plage ainsi que l'hébergement du site web. Sans la contribution solidaire des membres, l'Association ne peut assurer les suivis nécessaires à la qualité de notre environnement et aux communications.

Ce même comité organise annuellement une journée de vidange de fosses septiques de groupe. Celle-ci permet de bénéficier d'une économie sur le tarif régulier. Cette journée est organisée en fin de saison, vers la fin septembre ou début octobre. Pour vous inscrire sur la liste de rappel, veuillez nous contacter par courriel [aplj1@outlook.com](mailto:aplj1@outlook.com).

Pour connaître les membres du conseil d'administration ou pour de plus amples informations concernant l'association et ses activités, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Vous pouvez vous rendre sur le site internet de l'association à l'adresse [www.aplj.ca](http://www.aplj.ca) , sur notre page Facebook ou encore nous envoyer des courriels à [aplj1@outlook.com](mailto:aplj1@outlook.com).

Il nous fera plaisir de répondre à vos questions le plus rapidement possible.

Au plaisir et bienvenue au lac Jaune !

Le conseil d'administration de l'APLJ